

Bruxelles, le 31 octobre 2025  
(OR. en)

14549/25

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2023/0453 (COD)

---

---

CODEC 1641  
ENV 1108  
COMPET 1067  
MI 825  
ENT 238  
IND 457  
FOOD 96  
SAN 673  
RECH 467

#### NOTE POINT "I/A"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant une plateforme de données commune sur les produits chimiques, fixant des règles visant à garantir que les données qu'elle contient sont faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables et définissant un cadre de surveillance et de prospective pour les produits chimiques ( <b>première lecture</b> ) - Adoption de l'acte législatif

---

1. Le 7 décembre 2023, la Commission a présenté au Conseil sa proposition<sup>1</sup>, fondée sur l'article 114, paragraphe 1, du TFUE.
2. Le Comité économique et social européen a rendu son avis le 20 mars 2024<sup>2</sup>.
3. Le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) a rendu son avis le 29 janvier 2024<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Document 16961/23 + ADD 1 à 2.

<sup>2</sup> JO C, C/2024/3381 du 31.5.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/3381/oj>.

<sup>3</sup> Lien vers l' [avis du CEPD](#).

4. Le 21 octobre 2025, le Parlement européen a adopté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission<sup>4</sup>. Le résultat du vote au Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil.
5. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Parlement européen qui figure dans le document PE- CONS 24/25.
6. Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif sera adopté.

Une fois signé par les présidents du Parlement européen et du Conseil, l'acte législatif sera publié au *Journal officiel de l'Union européenne*.

---

---

<sup>4</sup> Document 14187/25.